

Promotion du droit des affaires (Quotidien SIDWAYA mardi 27 octobre 2009)

Le cercle OHADA se soucie de la gouvernance d'entreprises

La section burkinabé du cercle de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) a effectué, samedi 24 octobre 2009 à Ouagadougou sa rentrée solennelle sous le thème : “ Quelle contribution du cercle OHADA pour une amélioration de la bonne gouvernance d'entreprises au Burkina Faso ”. Elle entend offrir aux acteurs de l'économie, un haut lieu scientifique de la recherche panafricaine en management pour le développement.



Zakalia Koté, ministre de la Justice :
“La contribution de cercle OHADA est vivement souhaitée et est à encourager pour garantir au sein des entreprises des normes minimales nécessaires en matière de bonne gouvernance”



Eddie Komboïgo, expert comptable et enseignant à l'Université, parrain de la rentrée solennelle 2009-2010:
“ Les différentes réflexions doivent conduire à une évaluation sans complaisance de la pratique quotidienne du droit OHADA applicable à la gouvernance d'entreprises”.

Quinze ans après l'entrée en vigueur du Traité de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA), la promotion de ce système comptable et la vulgarisation de ses actes restent une préoccupation majeure dans les milieux économiques et financiers des pays signataires. Malgré les motifs de satisfaction dans la mise en œuvre de ce processus, les attentes demeurent dans l'appropriation totale de son contenu pour booster les investissements et assainir le paysage des affaires. Le cercle OHADA veut s'investir à l'ancrage de cet outil de gestion au Burkina Faso. Il a procédé, samedi 24 octobre dernier à Ouagadougou au lancement de ses activités sous le signe de sa contribution à l'amélioration de la bonne gouvernance d'entreprises. L'association a inscrit sa rentrée solennelle 2009-2010 dans l'élan d'amener les opérateurs économiques à adopter dans la conduite de leurs activités, les fondamentaux prônés par l'OHADA : la transparence, la responsabilité, l'indépendance et l'efficacité. Celle-ci a connu la participation de plusieurs personnalités du paysage national des affaires tels le Professeur Filiga Michel Sawadogo dont les travaux sur le processus harmonisé du droit des affaires ont reçu un écho international retentissant.

Pour le parrain de cette rentrée solennelle, l'expert comptable et enseignant à l'université, Eddie Komboïgo, le thème choisi par le cercle OHADA-Burkina Faso est opportun pour mettre l'entreprise burkinabé à la croisée des chemins sur la bonne voie à travers l'utilisation des méthodes efficaces de gestion et de management. "L'accroissement sensible du nombre d'entreprises créées n'a malheureusement pas pour corollaire une amélioration perceptible de leur gouvernance. D'où la nécessité aujourd'hui de rechercher les voies et les moyens d'une vitalisation de la gouvernance de l'entreprise burkinabé", a-t-il plaidé. Tout en rappelant que la gouvernance d'entreprise repose sur un ensemble de processus, de réglementations, de lois et d'institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée ou contrôlée, Eddie Komboïgo reconnaît que l'appréhension de ce concept reste complexe étant donné ses grands principes : mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, droits des actionnaires et principales fonctions des détenteurs du capital, traitement équitable des actionnaires, rôle des différentes parties prenantes dans le gouvernement d'entreprise, transparence et diffusion de l'information, responsabilités du conseil d'administration. Il a appelé à une évaluation du degré d'application de ce cadre juridique communautaire afin de relever les insuffisances et accentuer les actions en faveur de sa mise en œuvre effective.

Le ministre de la Justice, Zakalia Koté a salué l'initiative du cercle OHADA-Burkina Faso de promouvoir le droit harmonisé des affaires dont les objectifs rejoignent ceux du gouvernement en matière de construction d'un environnement économique viable et fiable. "Pour attirer l'investissement, mobiliser les fonds, les technologies, les compétences et autres ressources de l'étranger qui sont indispensables à la croissance et au développement économiques, il faut absolument créer un environnement stable et transparent. D'où les politiques importantes entreprises par le gouvernement burkinabé dans le sens de l'amélioration des systèmes de gouvernance des entreprises de notre pays, afin de mettre à la disposition des investisseurs la garantie nécessaire les encourageant à fournir le capital", a-t-il indiqué. Le Garde des Sceaux a relevé que le Gouvernement ne peut à lui seul tout mettre en œuvre pour l'effectivité de la bonne gouvernance au sein des entreprises.

L'harmonisation du droit des affaires en Afrique constitue une question d'importance nationale et régionale, qui intéresse les autorités politiques, les techniciens du droit dont les magistrats et les professeurs de droit, les techniciens de l'économie et de la comptabilité, et surtout le monde des affaires et des entreprises. Cette marche vers un droit régional unifié, qui participe de la mondialisation, devrait entraîner des répercussions économiques bénéfiques à travers le décloisonnement des marchés. Ses répercussions positives devraient se manifester à différents niveaux, spécialement dans l'attrait des investissements au profit des Etats-parties. Il est utile que le maximum de personnes, parmi celles qui sont le plus directement concernées, soient informées des tenants et des aboutissants du processus d'harmonisation afin de contribuer activement à son avancement. "Le droit OHADA suscite de nombreux espoirs. C'est une œuvre gigantesque pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement économique à travers le droit. Cet objectif ne sera pleinement atteint que si les Africains prennent réellement conscience de la mesure de l'enjeu et acceptent de participer à son édification qui passe non seulement par la connaissance du droit OHADA mais aussi et surtout par son effectivité", a expliqué Alfred Bama, président du cercle OHADA-Burkina Faso. Son association se réjouit de la ratification au plan national du Traité révisé conformément à l'article 63 sous lequel elle va s'investir selon la formule de la bonne gouvernance d'entreprises : "la recherche pragmatique et permanente des bonnes pratiques de direction, de communication et de gestion".

Le jalon majeur de ce processus d'harmonisation est constitué par l'adoption à Port-Louis (Ile Maurice) le 17 octobre 1993, par la plupart des pays francophones d'Afrique, du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique créant l'OHADA ne cesse de susciter des adhérents. Son impact sur l'assainissement du climat des affaires et la promotion des investissements a conduit dans cet espace juridique jusque-là partagé par des Etats francophones un pays lusophone (la Guinée Bissau), un hispanophone (la Guinée Equatoriale). L'événement dans la vague des adhésions est l'arrivée en 2006 de la République démocratique du Congo (RDC).

Jolivet Emmaüs
Joliv_et@yahoo.fr